

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE
Le tribunal de simple police de Cahors a prononcé 81 condamnations à des amendes pour les motifs suivants :
Police de la circulation : 7 amendes à 1 fr. pour stationnement interdit ; 6 amendes à 1 fr. et une à 5 fr. pour gêne à la circulation ; 13 condamnations à 6 fr. d'amende et une à 10 fr. pour défaut d'éclairage à vélo ; 5 amendes à 1 fr. et une à 5 fr. pour circulation en sens interdit ; 5 amendes à 6 fr. pour défaut de feu de position à auto ; 5 amendes à 6 fr. pour défaut de plaque d'identité ; une amende à 6 fr. pour abandon de véhicule sur la voie publique ; une à 6 fr. pour défaut de surface blanche à vélo ; une à 10 fr. pour stationnement d'auto à un carrefour.
Défense passive : une condamnation à 1 fr. d'amende et une à 2 fr. pour infraction aux règlements sur la défense passive ; une amende à 6 fr. pour phares non camouflés.
Hygiène et salubrité : 6 condamnations à 1 fr. d'amende pour battage de tapis à une heure prohibée ; 3 condamnations à 5 fr. d'amende pour dépôt d'ordures sur la voie publique.
Identité et police des garnis : 8 amendes à 1 fr. pour défaut de pièces d'identité ; 4 condamnations à 1 fr. d'amende, 2 à 6 fr. et une à 10 fr. ont été prononcées pour infraction à la police des garnis ; une à 10 fr. pour défaut de présentation de carte d'étranger ; une à 15 fr. pour défaut de saut-conduit.
Les fumeurs : une amende à 1 fr. pour avoir fumé au ciné.
Tapage : 2 amendes à 1 fr. et une à 15 fr. ont été prononcées pour tapage injurieux.

DEVANT LE PÉRIL COMMUN

Il semble bien qu'une préoccupation domine actuellement l'esprit de presque tous les peuples de l'univers. Chez les belligérants comme chez les neutres, on se demande ce qu'il adviendrait de la civilisation moderne, et même de la civilisation tout court si la Russie bolchevique réussissait à sortir victorieuse de sa lutte contre l'Allemagne.

Cette interrogation qu'on se pose un peu partout comporte généralement la même réponse : tous les pays que dominerait, que subjuguerait le bolchevisme vainqueur seraient soumis à la persécution et à la destruction.

Il est curieux de remarquer que, même dans la presse américaine et dans la presse britannique, des observateurs de la situation présente signalent publiquement le danger auquel ils voient s'exposer leurs pays respectifs.

Mais le bolchevisme destructeur est plus ou moins honni et redouté selon qu'on se croit plus ou moins exposé à ses entreprises barbares.

Il semble qu'en Angleterre comme en Amérique, certains des milieux dirigeants, tout en se rendant fort bien compte de la menace bolchevique qui pèse sur le monde, s'en imaginent protégés, ou par la distance qui les sépare de la Russie, ou par la situation particulière de leur territoire dans l'ensemble européen. On se dirait donc aux Etats-Unis : « Nous serons, derrière nos océans, à l'abri des bouleversements provoqués par le bolchevisme. » Et l'on se dirait en Angleterre : « Notre insularité est la meilleure des défenses contre le fléau de la bolchevisation. »

Encore qu'il n'appartienne qu'aux intéressés de juger du cas, on ne peut s'empêcher d'observer que cette quie-

tude est toute illusoire, le bolchevisme ayant déjà fourni maintes preuves de la faculté qu'il possède de faire le mal à distance. Nous en savons quelque chose en France, L'Espagne, ravagée par la guerre civile, en a fait aussi l'expérience, qui, pour elle, fut atroce.

Que nul ne nie le péril bolchevique et surtout que nul ne se contente de le dénoncer !

Le meilleur, il faut même dire le seul moyen pour les Français de se préserver du fléau bolchevique est de travailler à s'unir étroitement entre eux. Nous ne sommes ni des insulaires, ni des exotiques, et nous n'avons même pas, nous, l'exécuse qui peut aveugler le jugement d'autres nations.

Nous sommes, géographiquement, politiquement, socialement choisis pour satisfaire les appétits de domination du bolchevisme russe. Mais rien ne prévaudrait contre nous si nous formions un bloc homogène et solide que la raison et le sentiment rendraient invulnérable.

Quelle que soient donc nos préventions, nos préférences, il nous faut faire front contre le danger dont sont menacés l'Europe et même l'univers, et tout particulièrement la France. Or, il n'y a de front invincible que celui qui se constitue par la discipline et la confiance.

Aussi, nous grouperons-nous derrière le gouvernement du Maréchal et du président Laval. Ce gouvernement, ce n'est point le hasard des rivalités politiques qui nous l'a donné : c'est la nécessité qui l'a établi, et c'est encore la nécessité qui lui fournit autorité et prestige.

Si nous ne voulons pas nous perdre, pratiquons donc un loyalisme vigilant.

CHRONIQUE DU LOT

DISCOURS PRONONCÉ par M. de Monzie aux obsèques du docteur Roger COUDERC

Le manque de place nous a fait remettre à ce Numéro la publication du beau discours prononcé par M. de Monzie aux obsèques du Docteur Couderc. Nos lecteurs nous sauront gré de le publier ci-dessous :

« J'ai sans doute plus de chagrin qu'aucun d'être vous parce que je le connaissais depuis plus longtemps. 40 années durant j'ai été le témoin de sa vie et son affectueuse curiosité l'associa à tous mes émois. Sans Roger Couderc, je n'aurais pas compris la singularité de cette terre du Quercy dont il aura été l'humaine expression, dont il aura traduit les inquiétudes et les passions contradictoires.

« Sa vocation était si parfaitement terrienne qu'il abandonna Paris à 25 ans sans esprit de retour ni de regret. Il avait été une manière de dandy dans la compagnie de ce Jean de Tinn qui précéda Maurice Barrès comme prince spirituel de la jeunesse. Il avait subi comme nous tous les derniers enchantements de Verlaine, et fait à n'en point douter plus de littérature que de médecine. Cependant il avait décidé d'être médecin de campagne et de limiter aux horizons gris de Limogne sa vue du monde. La merveille de cette existence singulière tient à la fidélité de sa consécration paysanne : dans l'exercice de sa profession, dans ses contacts avec la clientèle, il utilisera sans se lasser toute la subtilité psychologique qui lui venait de sa culture, de ses flâneries parisiennes, de ses nonchalantes expériences. Il se plaisait à retrouver des parentés sentimentales entre les petites gens de son obédience et les types ou les héros des lettres.

« Sur les chemins qui vont de Larrière à St-Martin-Labouval, il distinguait des personnages d'une puissante originalité sous la blouse ou la soutane. Penché sur la souffrance des corps il s'inquiétait incessamment de l'incertitude des âmes. Ses consultations débordaient le cadre de la thérapeutique. Il était vraiment l'assistant de toutes les misères morales et matérielles. On l'appelait M. Roger, plus volontiers que le Docteur Couderc. Cette familiarité quasi unanime lui composait un rôle de patriarcat précoce dans ce pays que la fantaisie de ses propos et la liberté de ses goûts auraient pu effaroucher. D'instinct, les prêtres avaient distingué en lui un de ces catholiques dont la foi traditionnelle se fonde sur une mystique tendresse. Au temps des querelles de religion, il fut le pacificateur du Causse et, dans cette fonction de souriant arbitre, acquit une popularité dont ses divers succès électoraux marquèrent les étapes.

« Maire du chef-lieu de canton, il porte de 1915 à 1920 les responsabilités du ravitaillement officiel et la peine des taxations imposées aux produits agricoles. Son individualisme et son bon sens se révoltaient contre cette loi du maximum que notre première révolution dut répudier : ayant voulu en 1918 sauvegarder les franchises des marchés locaux, il faillit être frappé

de révocation et Vilgrain, ministre de Clemenceau, eut à statuer sur le cas. Heureusement, on révoquait avec précaution et après enquête. Le bon préfet Clément-Bonhoure qui n'aimait point sévir eut la joie de transmettre à mon ami le pardon du Tigre. Roger Couderc n'eut point d'autre aventure administrative.

« Conseiller général depuis 1925, il remplit assidument les devoirs de son mandat dans une assemblée dont il me sera permis d'évoquer le souvenir avec une légitime mélancolie. Ses interventions étaient rares, brèves, toujours inspirées par un parfait réalisme rural. Nous n'avions jamais de disputes politiques ; mais les votes, généralement unanimes, étaient précédés d'explications au cours desquelles transparaissait la diversité des doctrines et des tempéraments. Roger Couderc appartenait à une lignée provinciale où le culte de Napoléon s'alliait au libéralisme de Benjamin Constant : il répétait parfois la phrase de Bodin dans le traité de la République : « Le pouvoir de tout faire n'en a une pas le droit. » Il souhaitait du tact dans le gouvernement. C'était un Français de haute classe, représentant les vertus timides de notre race.

« Vers la cinquantaine il s'avisa d'écrire. Avant cette date il avait laissé deviner son talent en prononçant un discours à l'inauguration du Monument aux Morts de Limogne. Quelques amis, dont Paul Garnal, surpris par la révélation du style, édifièrent en plquette ce morceau d'anthologie quercynoise. Et puis le médecin de campagne oublia son destin jusqu'au jour où je le vis arriver à Paris porteur du manuscrit de « Justine ». André Malraux accueillit à la N.R.F. ce débutant déjà vieux qui révélait le lyrisme d'un jeune. Il l'édita et songea à le présenter à ce même prix Goncourt qui cette année fut attribué au parrain en place du fillet ; mais André Malraux resta confus de l'avoir emporté sur Roger Couderc dont il ne cessa de publier la louange. Maurice Magre, Léo Larguier, André Malraux, si différents les uns des autres, ces écrivains étaient d'accord pour regretter que le médecin de campagne n'ait pas occupé dans les lettres la place que lui destinaient ses dons entre Toulet et Louis Codet.

« Mais nous, ses amis, ses camarades, ses compatriotes, nous avons pleinement bénéficié des grâces inégalables, irremplaçables que dispensait au long des routes ou dans la musardise des rues cadurciennes le docteur sans hâte et sans hargne que demeura jusqu'en ces jours d'âpre tristesse Roger Couderc ; le philosophe de Cénévières. Je rapporterai plus tard les conversations récentes que nous eûmes dans mon âtre et les propos que son amitié légua à ma mémoire. Il est mort avec l'appréhension de ce qui allait suivre, de nos dissensions, de nos disputes renouvelées. Il aimait la France et la Paix. Après beaucoup de lectures et de méditations, il s'en tenait à l'Evangile dans sa version la plus française. C'était la conclusion de ses pensées, et il n'en avait point de frivolité dans le comportement prodigé de son existence. Nous ne devrions pas l'oublier parce qu'il fut tout pareil à nous comme un frère de nos faiblesses et de nos peines. »

UN DISCOURS DE M. HENRY WALLACE VICE-PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS

(Dépêche O. F. I.)
C'est visiblement afin de calmer l'opinion publique américaine et de mettre un terme à certaines campagnes de presse jugées désobligeantes par les représentants soviétiques, que M. Henry Wallace, vice-président des Etats-Unis, dans un discours prononcé à l'Université Wellesley, a parlé de la nécessité d'une meilleure entente entre les Soviets et les Anglo-Américains.

Il a déclaré notamment : « Une troisième guerre serait probable si les Alliés faisaient obstacle à l'Union Soviétique, et elle serait inévitable si les Soviets conservaient comme idéal de fonder une révolution mondiale. L'avenir et le bien-être du monde, a-t-il ajouté, dépendent de la manière dont le marxisme et la démocratie peuvent vivre ensemble en paix. Nous déciderons, au cours de l'année 1943 ou en 1944, si nous devons semer le grain pour une guerre mondiale numéro trois. »

M. Wallace a reconnu, d'autre part, que la grande masse du peuple russe est encore affamée de nourriture spirituelle. Il a, en outre, examiné l'éventualité d'un progrès de l'idéologie bolchevique aux Etats-Unis. Si les nations unies, a-t-il dit, parviennent à éviter tout chômage et à développer la production, elles n'ont pas à craindre à l'intérieur un renouveau de la propagande communiste. Si les démocraties ne peuvent fournir un emploi à tous, la propagande communiste est inévitable. Ni le gouvernement russe, ni le nôtre, ne pourraient rien faire pour l'arrêter.

Parlant des causes de la guerre, M. Wallace a reconnu que lorsqu'une nation érécrétaire élève ses tarifs douaniers et demande à des nations étrangères de s'acquitter de leurs dettes tout en leur refusant d'effectuer leurs paiements sous forme de denrées, il s'ensuit un mécontentement qui, tôt ou tard, mène d'abord à une guerre commerciale, puis à l'effusion du sang.

L'orateur a enfin fait allusion, dans son discours, à l'éventualité de l'établissement, après la guerre, d'un contrôle des nations unies sur l'éducation dans certains pays d'Europe.

Les voies ferrées sont gardées par les hommes de 18 à 65 ans

A la suite de plusieurs attentats commis sur les voies ferrées, il a été décidé que, sur l'ensemble du territoire national, la garde de nuit des principales voies ferrées serait assurée par les hommes de 18 à 65 ans.

Cette mesure est entrée en application à partir du 8 mars.

Les intéressés seront, à cet effet, requis par le soin des maires des communes voisines des voies ferrées à surveiller.

Le tarif de la rémunération horaire sera fixé incessamment.

De Tunisie à Vichy la Croix-Rouge transmettra des nouvelles familiales

Le trafic postal entre la France métropolitaine et la Tunisie se trouvant interrompu du fait des opérations militaires, les autorités militaires allemandes de Tunisie ont autorisé la Croix-Rouge de Tunis (docteur Burned) à envoyer à la Croix-Rouge de Vichy des télégrammes collectifs afin d'informer les intéressés des événements importants tels que naissances, maladies graves ou morts survenues dans leurs familles demeurées en Tunisie.

Au sujet du service du travail obligatoire

Le Commissariat général au Service du Travail obligatoire communique : Le Commissaire général au Service du Travail obligatoire reçoit quotidiennement de nombreuses demandes émanant soit de jeunes gens des classes 1940, 1941 et 1942, soit des employeurs de ces jeunes gens qui sollicitent pour ceux-ci des sursis ou des exemptions.

Il appartient aux préfets et en particulier aux Commissions d'affectation chargées d'exécuter les prescriptions de la loi du 16 février 1943 de statuer sur les cas particuliers. Il est donc inutile d'adresser des demandes au Commissariat général.

Aux familles des soldats morts pour la France

Les familles de soldats « morts pour la France » pendant la guerre 1939-1940 sont informées qu'il existe à Paris, 31, avenue de l'Opéra, l'Association nationale des familles de soldats « morts pour la France » qui a pour but de défendre les intérêts matériels et moraux des familles réellement éprouvées par la guerre.

EN PEU DE MOTS...

- Des secousses sismiques assez fortes dont l'épicentre semble situé près de la localité de Teil ont été ressenties dans l'Ardèche.
- Mme Pierre Bonlonier, de Marboz (Ain) a mis au monde trois enfants, deux garçons et une fille.
- Deux adjoints au maire d'Eaubonne et le chef du ravitaillement ont été arrêtés. Ils se livraient au trafic des cartes d'alimentation. Le maire a démissionné.
- Depuis quelques jours, la frontière entre le Maroc français et le Maroc espagnol est fermée. Les autorités françaises et américaines n'accordent le visa qu'à des personnalités officielles ou aux diplomates.
- On annonce la mort du docteur Albert Vaudremer, bien connu pour ses travaux sur la tuberculose et qui, le premier, démontra en France l'existence des formes filtrables du virus tuberculeux.
- A Saint-Germain-de-Marennes, la Direction des Services agricoles de la Charente-Maritime, la Corporation agricole de ce département et le Secours national ont remis des prix à un enfant de 14 ans, André Quetier, qui depuis 2 ans dirige la ferme de son père, prisonnier.

Après l'effroyable bombardement de St-Nazaire

Le secrétaire général du Secours national, qui vient de se rendre à Saint-Nazaire à la suite du terrible bombardement subi par la ville dans la nuit du 1^{er} au 2 mars, a fait à la presse les déclarations suivantes :

Lors de la dernière attaque sur St-Nazaire les bombes explosives ou incendiaires ont entièrement détruit plus de 1.000 habitations. Sept jours après le raid, certains incendies ne sont pas encore éteints.

Le plan d'évacuation, qui avait prévu trois gîtes d'étapes, a parfaitement fonctionné. Outre les pièces indispensables à leur évacuation sur le Maine-et-Loire, département d'accueil de la Loire-Inférieure, les sinistrés y ont trouvé des vêtements et des vivres de route. Ceux qui devaient passer quelques heures dans ces localités y ont reçu des repas chauds. On en a ainsi servi plus de 2.000 par jour dans chacune de ces trois étapes. Quant aux ouvriers pour lesquels les autorités d'occupation avaient demandé de prévoir un plan spécial, leur présence pour le déblaiement des ruines étant nécessaire à St-Nazaire, ils ont été orientés vers les localités de la côte.

Mais il reste à résoudre un très important problème, qui ne l'a été que partiellement jusqu'à présent, celui du déménagement des meubles et des ob-

Attentat contre Marcel Déat

Un attentat a été commis mercredi matin contre M. Marcel Déat, qui se trouve actuellement, avec Mme Déat, dans sa propriété d'Arbouze (Nièvre).

Plusieurs individus, après avoir cerné la maison et coupé les fils téléphoniques ont tiré des coups de feu, qui n'ont atteint ni M. Déat, ni sa femme. Seule, une personne de leur entourage, M. Prieur, a été légèrement blessée.

Le retour à Vichy du Président Laval

Le Président Laval, chef du gouvernement, qui, ce matin, avait reçu diverses personnalités, à l'hôtel Matignon, a quitté Paris pour Vichy, où il est arrivé à 17 h. 15.

Dès son retour à l'Hôtel du Parc, le chef du gouvernement s'est entretenu avec le Maréchal, puis il s'est remis au travail avec ses collaborateurs.

Attribution de bons monnaie bois pour cerceils

Les fabricants de cerceils titulaires d'un monopole intégral de fourniture de cerceils seront approvisionnés directement en bons matière bois par les soins de la Chambre syndicale des Pompes funèbres. Ils ne doivent adresser à ce sujet aucune demande à la Préfecture.

Les fabricants de cerceils tels que : Régies municipales, Entreprises non concessionnaires, Hôpitaux-Hospices, Artisans, qui ne bénéficient pas d'un monopole intégral de fabrication, seront approvisionnés en bons matière bois cerceils par la Préfecture.

A cet effet :

1° Les entreprises qui ont fabriqué plus de 50 cerceils au cours du premier trimestre 1942 doivent adresser leurs demandes en bons matière à la Préfecture dès le début du trimestre, basées sur le nombre de cerceils fabriqués durant le trimestre correspondant de l'année précédente. Ce nombre égal au chiffre réel des inhumations effectuées, devra être certifié conforme respectivement par le maire de chaque commune desservie.

2° Les entreprises qui ont fabriqué moins de 50 cerceils au cours du premier trimestre 1942 adresseront leurs demandes à la Préfecture, première Division, troisième Bureau, au fur et à mesure de leurs besoins. La fourniture effective du ou des cerceils devra être certifiée conforme par le maire qui a établi l'autorisation d'inhumation.

Le régime agricole des assurances sociales

L'attention des agriculteurs est appelée sur les modifications apportées au régime agricole des assurances sociales par la loi du 1^{er} février 1943, publiée au « Journal Officiel » du 6 février 1943.

Cette loi relève le taux des cotisations et simplifie le classement par catégories des assurés obligatoires. Elle relève également de façon substantielle le taux des indemnités de maladie, maternité, invalidité et décès, et assouplit leurs conditions d'attribution.

Le manque de place ne nous permet pas de nous étendre sur les dispositions de cette loi, dont les intéressés pourront prendre connaissance dans les mairies ou auprès de leurs groupements corporatifs.

Ajoutons seulement que ce remaniement est essentiellement destiné à adapter aux circonstances économiques présentes le taux des cotisations et des prestations. Il ne constitue qu'une première étape vers l'amélioration du régime agricole des assurances sociales, qui sera prochainement établi dans le cadre de l'organisation corporative de l'Agriculture.

Déclaration des stocks de matières grasses

L'arrêté de M. le Préfet régional du 22 février 1943 précise que les négociants détaillants détenant des stocks de matières grasses (huile, graisse végétale, margarine, saindoux, suif et graisse alimentaire) supérieurs à 500 grammes sont tenus d'en faire la déclaration avant le 10 mars 1943 dernier délai.

Ces déclarations, établies par catégories de corps gras, seront adressées sur papier libre à la Direction départementale du Ravitaillement général.

Chute de ballonnets

Ces jours derniers, les habitants de Prudhomat virent évoluer dans les airs deux ballonnets qui, après de nombreux changements de direction se posèrent sur le sol, l'un à Cantagrel et l'autre près du Pech-de-Moulet.

Les gendarmes de Bretenoux et de St-Céré, prévenus, se rendirent sur les lieux et dégonflèrent les ballonnets qu'ils emportèrent. Aucun dégât n'a été commis par ces deux ballonnets.

Chronique du Lot

(Suite)

Déclarations à souscrire en 1943 au titre des impôts sur les revenus

Le Ministère des Finances rappelle que les déclarations des revenus réalisés en 1942 doivent être souscrites avant le 1^{er} avril 1943.

L'Administration mettra, avant cette date, des formulaires d'imprimés à la disposition des contribuables pour leur permettre de satisfaire à cette obligation.

Ces formulaires sont au nombre de quatre (A1, A2, A3 sur papier jaune ou bulle, B sur papier blanc).

Les modèles A1 et A3 sont réservés à un petit nombre de contribuables :

— le premier aux personnes physiques ou morales assujetties à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux d'après le bénéfice réel ;

— le deuxième aux contribuables passibles de l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales.

Les contrôleurs des Contributions directes adresseront aux contribuables entrant dans les deux catégories visées au paragraphe précédent, par la poste et à domicile, les formulaires de l'espèce, nécessaires pour leur permettre de souscrire leur déclaration.

Ce n'est donc que si ces contribuables ne recevaient pas ces imprimés en temps voulu (perte du pli, omission) qu'ils auraient à se les procurer eux-mêmes. Dans ce cas, ils les réclameraient à leur contrôleur avant l'expiration du délai de déclaration. Ces mêmes contribuables recevront aussi par poste la formule mod. B qui sert de déclaration pour l'impôt général sur le revenu.

Les contribuables de toutes les autres catégories trouveront, soit chez le contrôleur des Contributions directes à partir du 10 février et jusqu'au 31 mars, soit dans les mairies à partir du 15 mars les deux autres modèles ;

— le modèle A2 qu'utiliseront les contribuables passibles de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux d'après le régime du forfait ;

— le modèle B qui concerne tous les contribuables à qui la loi fait obligation de souscrire une déclaration d'impôt général sur le revenu.

En même temps que les formulaires de déclaration, il sera remis aux contribuables, par poste ou dans les bureaux distributeurs, un imprimé spécial comportant deux parties distinctes. La demi-page de gauche de cet imprimé indique les adresses des contrôleurs du département à qui envoyer les déclarations une fois rédigées ; elle peut être conservée par les intéressés. Quant à celle de droite, facilement détachable de la première, elle sera renvoyée comme accusé de réception par les contrôleurs aux contribuables qui l'auront jointe à leurs déclarations après y avoir mentionné leurs nom, prénoms et adresse dans le cadre supérieur.

Les contribuables éloignés de leur résidence normale souscriront leurs déclarations auprès du contrôleur dans la circonscription duquel est situé leur domicile de refuge ou le lieu de repli de leur entreprise.

D'autre part, il est rappelé que tout contribuable s'estimant lésé, du fait des circonstances, dans une situation fiscale particulière peut exposer son cas à l'Administration. Il convient, dans cette hypothèse, de s'adresser par écrit au Directeur départemental des Contributions directes en donnant toutes précisions utiles.

PALAIS DES FETES

Samedi 13 mars, soirée 21 h. Dimanche 14, deux matinées : 13 h. 45, 16 h. 30, soirée 21 h. : OPERETTE, avec un bon Complément. France Actualité.

SERICICULTURE

Les éducateurs de vers à soie sont informés que, sous réserve de la déclaration préalable à la mairie de leur commune de la mise à l'incubation des graines de vers à soie, le kilo de cocons frais, de qualité « loyale et marchande », leur sera payé, comptant à la livraison : 80 francs.

En fin de récolte, le Comité d'organisation de l'Industrie textile — branche soie — adressera, par l'intermédiaire de la mairie, contre paiement, à chaque éleveur ayant produit cinq kilos et plus de cocons frais, 50 gr. de laine à tricoter par fraction de cinq kilos de cocons récoltés, à la condition expresse qu'il remette au moment de la livraison, au filateur chargé d'acheter dans sa commune, le récépissé de déclaration de mise à l'incubation portant la mention : « Je désire recevoir la laine », suivie de sa signature.

UN JUGEMENT INTERESSANT en matière d'infraction à la police des chemins de fer

En septembre dernier, une Rochelaise, Mme Vve Marty, qui avait fait à Orléans un triste pèlerinage sur la tombe de son mari, tué dans cette ville au cours d'un bombardement, n'avait pu prendre place dans les compartiments de 3^e classe. Ceux de 2^e classe étant bondés également, Mme Vve Marty dut se réfugier dans un de ces réduits désignés sous le nom de « toilette » et, méprisant le seul siège qui était inoccupé dans tout le wagon, la voyageuse s'était assise sur sa valise, sa fillette installée sur ses genoux. Mais un contrôleur émit la prétention de lui faire payer le prix de deux billets de seconde. Mme Marty refusa tout net et préféra se laisser traduire en justice.

Le tribunal de La Rochelle vient de lui donner deux fois raison : raison d'avoir refusé de payer, raison d'avoir eu confiance dans ses juges, Estimant qu'il y avait là un cas de force majeure et qu'en accomplissant strictement son métier le contrôleur avait fait un excès de zèle, les magistrats ont relaxé la prévenue des fins de la poursuite sans peine ni dépens.

CONFERENCE AERONAUTIQUE

L'Aéro-Club du Quercy a le plaisir d'annoncer pour le 22 mars prochain le passage à Cahors de M. René de Narbonne, écrivain chroniqueur aéronautique. Il donnera dans la salle du Palais des Fêtes, une conférence suivie de la projection du film « Atlantique Sud » tourné intégralement sur les 13.000 km. de la ligne Jean Mermoz.

Cette réunion organisée par l'Aéro-Club sous le patronage de la Légion et sous la présidence effective de M. le Préfet du Lot, sera donnée au profit exclusif des prisonniers. Prix des places : 8 et 15 francs.

COUR D'APPEL D'AGEN Tromperie sur la quantité de la marchandise vendue

En octobre dernier, le tribunal correctionnel de Figeac condamnait à 1 mois de prison avec sursis et à 300 francs d'amende la dame Desclaux Victoire, cultivatrice, qui avait vendu à 3 acheteurs différents 800, 730 et 650 grammes de petits pois au lieu d'un kg.

L'inculpée fit appel. La Cour d'Appel d'Agen a confirmé le jugement correctionnel.

Foires de la semaine

Lundi 15 mars. — Dégagnac, Donelle, Figeac, Gagnac.
Mardi 16 mars. — Biars-sur-Cère, Cornac, Prayssac.
Mercredi 17 mars. — Assier, Laresses, Vayrac.
Jeudi 18 mars. — Caniac, St-Caprais.
Vendredi 19 mars. — Bach, Bédier, Gorges, Souillac.
Samedi 20 mars. — Cabrerets, Catus, Labastide-du-Haut-Mont, Salviac.

Il comprenait en effet sa hâte à se marier avant Severance pour sauver sa dignité, mais il ne comprenait pas pourquoi Severance ne devait pas savoir... Cela ne lui paraissait pas être en faveur de son camarade, mais il n'en était pas tout à fait sûr. Les femmes sont si subtiles ! Et il n'avait jamais eu beaucoup de temps pour essayer d'analyser ces étranges créatures. Excepté la douce vieille femme qui lui avait donné les seuls soins maternels qu'il ait reçus, Garth n'avait jamais étudié mentalement une femme. Il se donna du ton et demanda :

— Dans combien de temps pouvez-vous être prête ?

— Dans une heure, même avant une heure. Aussitôt que j'aurai prévenu maman, dit-elle vivement.

Elle était de plus en plus excitée et son cœur battait à grands coups, sa nervosité grandissait de minute en minute. Elle avait l'impression d'être pour de bon, pour une fois, l'héroïne d'un drame palpitant et de jouer un rôle dont elle ne connaissait pas la suite. Elle ne connaissait rien d'autre que les minutes qu'elle vivait actuellement. Cela pouvait être un drame en raccourci, elle pouvait avoir à jouer serré avec un gouffre sous ses pas. Mais elle n'avait pas peur. Elle n'aurait pas voulu à cette minute renoncer au rôle qu'elle avait assumé, même si on lui en avait offert un autre plus facile. Elle ne se reconnaissait pas tout à fait elle-même ce matin-là. Mais elle ne s'en souciait pas... Tout cela était la faute de Tony. Ou peut-être aussi un peu la faute de sa mère.

— Et après ? entendit-elle Garth lui demander tranquillement.

— Oh !... Eh bien ! la première chose est de constater la surprise de chacun. Après cela eh bien ! je n'ai pas encore exactement pensé à ce que nous ferons ensuite !

— Vous ferez mieux d'y penser, dit-il. Beaucoup mieux.

CONDITIONS DE TRANSFERT des foins et pailles

Voici quelles sont les nouvelles dispositions concernant ce transfert des foins et pailles entre les exploitations appartenant à un même propriétaire :

La demande de transfert de fourrages doit d'abord être adressée au répartiteur communal (syndic ou maire) qui la transmettra au chef de district du Ravitaillement. Ce dernier la fera parvenir, par l'intermédiaire du directeur des services agricoles, au G.I.R.P.I.A. intéressé.

A partir de ce stade, la filière devient celle suivie antérieurement.

Afin d'éviter que des demandes soient faites par des cultivateurs n'ayant pas été imposés ou l'ayant été insuffisamment au titre de la première exploitation, le chef de district, en faisant suivre la demande, indiquera si la propriété, à partir de laquelle a été demandé le transfert, a été normalement imposée. Si cette propriété n'a pas été imposée, ou l'a été trop faiblement, il proposera une imposition ou une surimposition.

Sur le vu de ces impositions, le directeur des services agricoles fixera l'imposition à notifier aux agriculteurs.

L'autorisation de transfert ne sera délivrée par les soins du B.U.N.A.B. — comme précédemment — que lorsque le demandeur aura réalisé l'imposition décidée dans les conditions précitées ou en aura effectivement garanti la livraison.

Ces instructions sont immédiatement applicables.

Pour les petits retraités

Les petits retraités de la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse et des sociétés de secours mutuels désirant bénéficier des allocations et bonifications de pension prévues par la loi du 31 mars 1933 doivent adresser à la mairie de leur résidence une demande accompagnée des justifications réglementaires, avant le 1^{er} juin 1943. L'imprimé nécessaire leur sera fourni gratuitement par la Caisse des dépôts et consignations sur leur demande.

Ceux déjà bénéficiaires d'une allocation ou bonification et qui n'en ont pas encore sollicité la révision dans les conditions de la loi du 1^{er} octobre 1936 pourront adresser immédiatement à la Caisse des dépôts et consignations une demande de révision. Si cette demande parvient à cet établissement avant le 1^{er} juin 1943, le complément de bonification ou d'allocation sera alloué à compter du 1^{er} janvier 1942.

Concours pour le recrutement de contrôleurs du service général de contrôle économique.

Un concours pour 150 emplois au maximum de contrôleur stagiaire du Service général de Contrôle économique aura lieu les 4 et 5 mai 1943.

Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins, et de 30 ans au plus au 1^{er} janvier 1943, posséder la nationalité française à titre originaire et être titulaire du baccalauréat, du brevet supérieur ou d'un diplôme équivalent. Des connaissances techniques particulières ne sont pas exigées des candidats dont l'instruction professionnelle sera assurée ultérieurement par l'Administration.

Les demandes d'inscriptions devront parvenir aux Directeurs départementaux du Service général de Contrôle économique avant le 1^{er} avril 1943.

Des exemplaires du programme du concours sont déposés dans les Directions départementales du Service général de Contrôle économique (département du Lot, 16, rue St-Barthélémy à Cahors).

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au Centre d'Etudes du Service général de Contrôle économique, 46, rue Copernic, Paris (XVI^e).

CAHORS

ON ATTEND LA PLUIE !

Des inquiétudes se manifestent déjà parmi les cultivateurs au sujet de la température. Inutile, n'est-ce pas, de rappeler les graves déboires de l'année dernière où les récoltes s'annonçaient si belles et où tous ces beaux espoirs furent détruits par une de ces périodes de sécheresse comme il ne s'en était pas vu depuis un demi-siècle.

Ce fut la grande misère de l'eau, terrible restriction ajoutée aux autres. Les sources étaient tarées ; les paysans étaient obligés d'aller chercher au loin dans des barriques le breuvage nécessaire à leur bétail qui manquait aussi de fourrage frais. Sur la terre altérée, les moissons desséchaient sur pied. Et au lieu des engrangements abondants qu'on avait escomptés, les cultivateurs furent réduits à la portion congrue.

Il en fut de même pour les récoltes de légumes et l'on sait la grande déception que causa la disette des haricots sur lesquels on avait tant compté.

Certes, rien n'est encore compromis cette année. Et l'on espère bien qu'elle sera aussi différente de l'année dernière en ce qui concerne le printemps et l'été qu'elle a été différente en ce qui concerne l'hiver. Celui de 1942 fut froid et dur, celui de 1943 s'est montré doux et clément. D'où l'on veut conclure que l'été de l'an dernier ayant été sec celui de cette année sera pluvieux.

En attendant les sources souterraines ne sont pas revenues, le sous-sol reste sec car les pluies de janvier et de février n'ont pas été suffisantes pour alimenter cette circulation de l'eau sous terre.

On attend donc de bonnes et abondantes averse. Les prairies naturelles, les champs de blé en ont besoin.

Pour ce qui est des fruits leur floraison a été heureusement retardée par les quelques nuits froides de ces temps derniers et tout est encore en bon état d'espérance.

Ne pouvant plus rien recevoir de nos colonies et particulièrement de l'Afrique du Nord qui sauva si heureusement la situation l'année dernière, c'est seulement sur la bonne terre de France que nous devons compter. Celle-ci, amourusement cultivée par nos paysans, est capable à elle seule de nourrir son peuple.

Mais il lui faut de l'eau. Espérons qu'elle viendra !

COUR D'ASSISES DU LOT

La session ordinaire des assises du premier trimestre 1943 s'ouvrira à Cahors le 29 mars 1943, à 13 heures, sous la présidence de M. Jammy Fonbeney, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

Voici la liste des jurés :

Jurés titulaires

Bardet Félix, cultivateur à Frays-sinhes ; Paré Jacques, sous-directeur d'usine à Puy-l'Évêque ; Andrieu Elie, maire de St-Laurent-Lolmie ; Brugidou Jacques, propriétaire à Belmont-Saint-Foy ; Ségué Georges, pharmacien à Prayssac ; Boyer Louis, cultivateur à Cazals ; Maury Jean, menuisier à Gourdon ; Balvès René, cultivateur à Vire ; Mespouilhé Fernand, forgeron à Estal ; Picourt Gilbert, retraité à Monteug ; Charaudie Jean, cultivateur à Saint-Sozy ; Rivière Jean, retraité à Saint-Céré ; Gannes Jean, 68 ans, retraité à Bétaillé ; Paillac Daniel, cultivateur à Castelfranc ; Couderc Baptiste, retraité à Laresses ; Terrieux Jean, cultivateur à Cayrac ; Arteil Paul, cultivateur à Payrac ; Dols Henri, agriculteur à Bouziès.

Jurés supplémentaires

Bonnet Louis, journaliste Cahors, Ladevèze Paul, négociant à Cahors.

POUBELLES ET CAISSES A ORDURES DISPARAISSENT

Dans un récent communiqué, le maire de la ville de Cahors rappelle aux habitants que « tout dépôt sur les voies publiques et privées de quelque nature que ce soit est formellement interdit ».

En conséquence, il indique que les « ordures ménagères ainsi que toutes matières et débris de toutes sortes, paille, morceaux de verre, boîtes de conserve, etc., etc., doivent être recueillis dans des caisses en fer ou en bois, munies de deux anses et d'un couvercle, les rendant maniables pour un homme lorsqu'elles sont pleines ».

En vérité, cet arrêté s'imposait, car, depuis quelque temps, les rues de certains quartiers étaient transformées en dépotoirs dans lesquels les chiens fouillaient tout à leur aise.

Aussi bien, chaque matin, le service de police fait une tournée dans les divers quartiers et sait rappeler à l'ordre ceux qui n'observent pas l'arrêté municipal, soit par vieille habitude, soit par indifférence.

Mais à la suite des observations qui leur sont faites, ils sont bien obligés d'obéir pour éviter les procès-verbaux qui leur seraient dressés.

Il y a cependant le revers de la médaille ; en effet des propriétaires ont eu la désagréable surprise ces temps derniers de constater la disparition de leur poubelle, de leur caisse en fer ou en bois, et cela après le passage de la voiture qui assure le service de l'enlèvement des ordures ménagères.

Ceci, malheureusement, se produit assez fréquemment et dans divers quartiers on se plaint de ces disparitions de poubelles qui, à cette heure, sont impossibles à remplacer.

Une surveillance ne serait pas inutile pour éviter pareil désagrément à ceux qui ont observé toujours le règlement d'hygiène publique. — L. B.

TRAITEMENT

DES ARBRES FRUITIERS

Pour économiser le cuivre indispensable dans la lutte contre le mildew de la vigne il y a intérêt à utiliser pour le traitement contre les maladies cryptogamiques des pommiers, poiriers (tavelure) et des pêchers (cloque, coryneum) les bouillies sulfocalciques bien qu'elles soient moins efficaces.

Le traitement d'hiver des arbres fruitiers doit être fait le plus tard possible, au début du débourrement à l'aide d'une bouillie sulfocalcique à raison de huit litres pour 100 litres d'eau. Il est intéressant d'ajouter à cette bouillie un kilogramme d'arséniate pour lutter contre les chenilles arpentueuses et l'anthracnose dans le cas du pommier ; ce traitement doit être effectué au départ de la végétation quand les bourgeons commencent à grossir.

Contre la cloque et le coryneum du pêcher, il faut traiter avant le départ de la végétation avec une bouillie sulfocalcique à une dilution de trois litres à 30° Baumé ou d'un litre 5 à 35° Baumé pour 100 litres d'eau.

Si les bouillies sulfocalciques sont exactement dosées, elles ne provoquent pas de brûlures. Les bouillies du commerce sont plus ou moins concentrées de 29° à 35° Baumé.

Pour le dosage de la bouillie, il faut suivre scrupuleusement les indications données par les fabricants. Comme les bouillies sulfocalciques attaquent peu à peu le cuivre, il est recommandé de rincer soigneusement les pulvérisateurs après emploi. — [Communiqué de la Direction des Services agricoles du Lot].

EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 21 heures. Dimanche deux matinées, une comédie gaie : LE VALET MAÎTRE, avec Henry Garat et Elvire Popesco. Complément et Actualités.

Nota. — Ce film est interdit aux mineurs de moins de 16 ans.

Pendant ce temps, Garth s'était hâté de lire le papier que Zélie Mark lui avait glissé dans la main.

« Pour l'amour de Dieu, écrivait l'excellente jeune fille, ne vous mariez pas dans cet affreux costume. Mettez votre uniforme. Alors vous aurez l'air de ce que vous êtes en réalité. Elle ne doit pas vous trouver ridicule aujourd'hui ! »

Il n'était pas, certes, en humeur de rire et cependant l'idée que Zélie put croire que Maryse pouvait s'inquiéter qu'il portât un costume ou un autre l'amusa.

Pourtant, il y avait du bon dans le conseil de son amie et il résolut de le suivre.

Maryse revenait, dûment chaperonnée cette fois par sa mère.

— Le mariage ne peut être « bâclé » si vite, disait-elle, vous n'avez pas pensé à l'église.

— Cela ne demande guère plus de temps déclara Garth, encouragé par un regard de Maryse.

Mais, pour cela, je dois partir tout de suite. Je vous téléphonerai l'heure de la cérémonie et dans quelle église je vous attendrai.

Maryse changea de costume avec une docilité qui l'étonna elle-même.

Elle ne voulait pas mettre une robe blanche — comme une vraie mariée — mais elle mit une robe bleue très pâle qui comptait parmi ses plus élégantes toilettes et qui lui allait merveilleusement.

Il lui fallait maintenant être très pâle, et cela pouvait être facilement obtenu avec un peu de poudre blanche.

Elle était occupée à ce maquillage qui devait la rendre intéressante quand la sonnette du téléphone retentit.

« Sa mère courut à l'appareil, des larmes coulaient sur ses gants. Elle n'était pas encore parvenue à se résigner.

C'était Garth qui appelait pour donner le nom de l'église et l'heure fixée pour le mariage. Il pria ces dames de partir aussitôt qu'elles le pourraient.

UN MARI POUR LA FRIME
par WILLIAMSON
ADAPTATION DE LOUIS D'ARVERES

N° 18
Mais il éprouvait cependant une sorte de joie farouche, Maryse le remarqua et cela sollicita de nouveau sa curiosité.
— Je suis à vos ordres...
— Etait-ce l'amour ? Ou bien était-ce le million de dollars ?
— Combien de temps faut-il pour acheter une dispense et remplir les formalités ?
Garth pensa qu'il devait se tenir fermement en main pour ne rien trahir de ses pensées.
— Seulement aussi longtemps que cela prend d'acheter la licence et de donner le nom des fiancés.
— C'est ce que j'espérais, dit Maryse. J'étais sûre que c'était plus facile ici qu'en Angleterre. Voulez-vous vous en occuper ?
La bouche de Garth devint sèche.
— Je vous ai déjà dit que je suis à vos ordres. Nous pourrions être mariés aujourd'hui même si vous le voulez.
— Oh oui ! fit Maryse illuminée. Je voudrais tant que tout soit fait avant... avant que personne ne le sache !... excepté maman, naturellement !
Elle n'aimera pas ça du tout, ajouta-t-elle mutine, mais je saurai l'amener à...
— Je comprends, dit Garth, consentir.

Maryse regarda du côté de la tête de Zélie ; alors elle rencontra son regard dans le miroir.

— Eh bien ! parlons de cela tout de suite à mère. Elle sait toujours ce qui doit être fait pour le mieux.

Ceci bien établi, elle s'étonna de constater qu'elle fixait le visage de Zélie et que la pensée de cette fille la faisait rougir, sans qu'elle sût tout à fait pourquoi.

— Miss Mark, dit-elle, je peux avoir besoin de vous tout à l'heure pour prendre quelques notes pour moi, lettres à quelques-uns de mes amis les plus intimes, lettres à envoyer après... après le mariage. Mais pour le moment je ne vois rien pour vous, excepté — oh ! oui — soyez assez gentille pour descendre m'acheter des timbres.

Tandis que ces instructions lui étaient données, Zélie réussit avec une incroyable vitesse à écrire quelques mots sur un papier. Une seconde ou deux plus tard, comme Garth lui ouvrait la porte, elle réussit à glisser le papier dans sa main posée sur la poignée de la porte.

— Maintenant, je vais appeler maman, disait Maryse, ne se souciant pas d'un tête-à-tête avec cet homme si peu civilisé qui lui faisait un peu peur, et que pourtant elle choisissait pour mari, un mari pour rire, à vrai dire !

— Maman ne sera pas contente, dit-elle, vous me soutiendrez devant elle ; je veux dire, vous soutiendrez mon projet de mariage à la vapeur !

— Je ne pense pas que vous ayez besoin de moi pour vous entendre avec votre mère, mais je vous donnerai mon appui si je vois son utilité.

Et comme elle allait s'éloigner :

— Permettez-moi un mot avant que Mme Dorel soit là. Je suis superstitieux et je vous demande de quitter cette robe noire pour notre mariage.

— Oh ! j'ai précisément mis cette robe exprès.

Le mot lui échappa sans qu'elle le voulût.

Il en fut cinglé comme d'un soufflet.
— Je suppose, en effet, que vous avez mis cette robe de propos délibéré. Cependant j'insiste et vous prie de vouloir bien en changer.

— C'est une si belle robe et le chapeau va si bien avec ! J'ai choisi robe et chapeau parce qu'ils sont tout nouveaux et qu'ils me vont mieux que les autres, expliqua Maryse, cherchant à réparer sa gaffe.

— Vous les avez choisis surtout pour cette occasion, rectifia Garth, ne voulant pas paraître dupe.

— Seriez-vous sarcastique ? dit-elle, hélas.

— Pas exactement. Je suis seulement sincère. Pourquoi voulez-vous rester en deuil pour m'épouser ?

— On porte du noir sans être en deuil...
— Si vous n'avez pas d'autres raisons, il vous est facile de m'accorder ce que je vous demande.

— Oh ! si vous y tenez absolument, je le veux bien.

Les manières de Garth, son attitude étaient si différentes que la jeune artiste était moins sûre que la veille des motifs qu'il avait de l'épouser.

Il parlait bref et sa voix était ferme comme s'il donnait à ses soldats une consigne militaire. Mais il lui parut moins « commun ». A vrai dire, il ne l'était pas. Il n'était pas même « ordinaire », il était « quelqu'un ».

Un peu nerveusement elle se dirigea vers sa chambre où elle savait trouver sa mère.

Celle-ci fut stupéfaite et scandalisée par l'affreuse nouvelle de ce mariage célébré sans l'approbation de Severance. Elle argumenta, menaça, gronda, supplia, objecta que Severance serait furieux, rien n'y fit !

Maryse coupa son éloquence en disant :

— Tout de suite ou pas du tout. Et la cause fut entendue.

ÉTAT-CIVIL

du 5 au 11 mars 1943

Naissances

Conduché Annie, rue Wilson.
Fumier Anne-Marie, rue Wilson.
Luciani Michel, rue Wilson.
Faillat Christian, rue Wilson.
Maurel André, rue Wilson.
Baudrey Bernard, rue Mascoutou, 122.
Olivier Louis, rue de la Barre, 6.

Publications de mariage

Verdon Marcel, ouvrier d'usine à St-Etienne-de-Mont-Luc (Loire-Inf) est. Fage Noëlie à Cahors.
Belfer Alfred, comptable et Lasserre Madeline, s.p. à Cahors.
Popovitch Marcel, coiffeur, et Madjarev Olga, s.p. à Cahors.
Ballerot André, boucher à Cahors et Girolaini Rose, s.p. à Luzach.

Mariages

Pinchon Marcel, charcutier et Bachaud Marie, employée d'assurances.
Laperge Yves, employé S.N.C.F. et Crayssac Jeanne, s.p.
Lagarde Charles, peintre et Matteu Josephine, ouvrière d'usine.
Sennac Jean et Ichard Suzanne, employés.

Décès

Flottes Germain, retraité, 76 ans, rue Joachim-Murat, 15.
Bregéras Jeanne, Vve Fantout, s.p., 81 ans, rue J.-F.-Caviole, 3.
Chambon Marie, épouse Delvert, s.p., 30 ans, rue Wilson.
Depeyre, Marie épouse Moisset, s.p., 76 ans, rue Wilson.
Sagnes Louis, retraité, 74 ans, Bd Gambetta, 117.
Bourrières Jean, coiffeur, 74 ans, place de la Merci, 5.

Nécrologie

C'est avec une vive émotion que nous avons appris le décès, survenu à Nice, de M. Ludovic de Valon, de Cahors, âgé de 87 ans. M. Ludovic de Valon était un érudit distingué dont les nombreux travaux biographiques, monographiques et archéologiques furent autorisés.

Il était aussi un homme simple, bon et affable. Sa valeur morale égalait sa valeur intellectuelle, aussi sa perte sera-t-elle vivement ressentie dans les Sociétés savantes dont il était membre et plus particulièrement dans la Société des Etudes du Lot dont il était Président d'honneur.

En cette douloureuse circonstance, nous adressons à Mme Ludovic de Valon et à toute sa famille nos condoléances attristées et respectueuses.

Nous avons appris avec regret la mort de M. Baptiste Bourrières, demeurant place de la Merci, décédé à Cahors à l'âge de 76 ans.

Les obsèques du regretté défunt qui était très estimé par tous ceux qui le connaissaient ont été célébrées jeudi matin à 9 h. 30.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre du regretté disparu et a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mlle Adeline Vican, aux familles Parazines, Vican Barriéti, Belmont, l'expression de nos sincères condoléances.

Nous avons appris avec regret la mort de M. Flottes, retraité de la S.N.C.F., décédé à Cahors.

M. Flottes qui était le beau-père de M. Bourrières, plâtrier, était bien connu dans notre ville où il comptait de nombreux amis. Nous adressons à Mme et M. Bourrières, à Mme et M. Robert, de Guéret, à tous les parents nos sincères condoléances.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 14 mars et le lundi 15 mars jusqu'à midi, par la pharmacie Gayet.

Un deuxième incendie

Pour la deuxième fois dans la journée de mardi, la sirène a alerté la population cadurcienne, vers 23 heures. Un incendie s'était déclaré dans le pavillon de l'Hôtel de Ville où sont installés les bureaux de la Légion française.

Les secours arrivèrent rapidement et une demi-heure après l'incendie était éteint.

Le feu aurait été provoqué par des charbons tombés du poêle. Une chaise, une table, une partie du plancher ont été incendiés.

Les dégâts ne seraient pas très importants.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une mignonne fillette qui a été prénommée Jacqueline, chez Mme et M. Roger Estival, minotier à Cahors. Félicitations et vœux de bonne santé.

Office départemental des mutilés et combattants

Un concours pour le recrutement de 225 agents des installations extérieures aura lieu au chef-lieu de chaque département le 18 mai 1943 pour les épreuves écrites. La liste d'inscription sera close le 18 mars 1943 au soir.

Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins et de 25 ans au plus dans l'année 1943. Cette limite d'âge est reculée pour les postulants pères de famille et pour ceux justifiant de services militaires.

Les demandes de participation à ce concours doivent être adressées à la Direction des P.T.T., 1 bis, rue des Cadourques à Cahors. Les orphelins de guerre et pupilles de la nation susceptibles de prendre part à ce concours doivent demander à l'Office un certificat d'adoption.

Collège départemental de l'Ordre des médecins

Le nombre des membres titulaires du Collège départemental de l'Ordre des médecins, dans le Lot, est fixé à 6.

Le nombre des membres suppléants est fixé à 3.

Le dépouillement du scrutin prévu pour la désignation des membres des Collèges départementaux de l'Ordre des médecins aura lieu au siège du Conseil du Collège départemental le jeudi 8 avril 1943, à 17 heures.

SOURDS SONOTONE

La Grande Marque Mondiale de prothèse auditive

organise dans votre région trois démonstrations entièrement gratuites de ses appareils perfectionnés, qui auront lieu :

chez M. Rolland, opticien
Place des Halles, Figeac
les lundi 15 et mardi 16 mars 1943

à la Pharmacie Lestrade
face à la Cathédrale, Cahors
les vendredi 19 et samedi 20 mars 1943

à la Pharmacie Nouvelle Berthoumeyroux
à Souillac
le mardi 23 mars 1943

ENEZ FAIRE L'ESSAI D'UN SONOTONE

Aux consommateurs du département du Lot
Le Directeur départemental du Ravitaillement général communique :

Un arrêté préfectoral qui sera publié incessamment, prescrit le renouvellement des inscriptions des consommateurs pour la distribution du beurre, du fromage et des autres matières grasses.

Ces inscriptions, qui devront être terminées le 12 mars, se feront au moyen des tickets-lettres suivants de la feuille de denrées diverses du mois de février :

— Ticket DR pour le beurre ;
— Ticket FE pour le fromage ;
— Ticket DT pour les autres matières grasses (huile, margarine, végétaline, etc.).

Les consommateurs sont donc invités à se faire inscrire d'urgence chez les commerçants détaillants de leur choix.

SECOURS NATIONAL

Semaine du cinéma. — Le Comité d'organisation de l'Industrie cinématographique organise en faveur du Secours national une Semaine du cinéma qui se déroulera du 10 au 17 mars.

Un programme de choix a été prévu pour cette période et nous remercions à l'avance tous ceux qui voudront bien, par leur collaboration, aider à la réussite de cette manifestation.

Elle permettra au Secours national de satisfaire les demandes qu'il reçoit hélas ! de plus en plus nombreuses et au nom des malheureux, il vous en remercie.

LE MARCHÉ NOIR

En procédant, au lieu dit « Pont-de-Bouziès », à l'examen d'une voiture hippomobile conduite par M. Neulet, de Beauregard, les gendarmes de St-Géry découvrirent sous un sac des carottes, deux sacs de haricots, l'un de 16 kilos et l'autre de 50, puis deux ballots de tabac pesant 42 kilos.

Les haricots et le tabac furent saisis mais le transporteur refusa d'indiquer la provenance de ces marchandises.

Les gendarmes ouvrirent une enquête et suivirent les traces des roues de la voiture qui les amenèrent chez M. Casimir Couderc, à Bouziès.

Interrogé, celui-ci, avoua avoir vendu carottes, haricots et tabac au prix fort. Vendeur et acheteur seront poursuivis.

Inspection de police

M. Marc Vincent est nommé au service des renseignements généraux à Cahors, en remplacement de M. Bonnet Lucien, nommé inspecteur de 3^e classe, 2^e échelon, à la brigade centrale de police économique à Vichy.

Distribution de produits de confiserie

En vue d'une distribution ultérieure de produits de confiserie, les consommateurs des catégories E, J1, J2 et V sont priés de se faire inscrire, avant le 17 mars chez un commerçant détaillant.

L'inscription sera effectuée contre remise du coupon n° 9 de février de la feuille semestrielle.

Les détaillants habilités à accepter ces inscriptions sont définis aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Ces détaillants devront porter à la connaissance du public, par voie d'affiche visible de l'extérieur, qu'ils reçoivent les inscriptions.

Les commerçants détaillants habilités à recevoir ces inscriptions dans les communes de Cahors, Figeac et Gourdon sont uniquement :

a) Ceux effectuant la vente au détail des produits de confiserie de chocolat ou de confiserie au sucre avant le 17 sept. 1939 et en mesure de justifier qu'ils ont réalisé, soit dans les 12 mois antérieurs à cette date, soit pendant l'année 1938, un chiffre d'achat minimum de 3.000 fr. en produits de confiserie de tous genres ;

b) Ceux ayant fait l'objet d'une autorisation préfectorale concernant une création ou une extension de commerce de vente au détail de produits de confiserie.

Les commerçants détaillants habilités à recevoir ces inscriptions dans toutes les communes du Lot sauf celles de Cahors, Figeac et Gourdon sont :

1° Les mêmes que ceux définis au paragraphe « a » de l'article 2 ci-dessus, sans toutefois qu'il soit exigé d'eux un chiffre d'achat minimum quelconque et

2° les mêmes que ceux définis au paragraphe « b » de l'article 2 ci-dessus.

Les inscriptions seront enregistrées sur un registre spécial ouvert à cet effet ; en marge sera collé le coupon numéro 9 de février et il sera suivi des nom, adresse et numéro de la carte d'alimentation du consommateur inscrit.

Les modalités de distribution seront précisées ultérieurement.

Les détaillants seront approvisionnés au prorata du nombre de clients inscrits.

CHANTIERS DE LA JEUNESSE

En raison des modifications d'implantation des Groupements des Pyrénées-Gascogne, les réunions des futurs incorporables qui devaient avoir lieu à Cahors, Figeac et Gourdon les 15 et 16 mars sont reportées à des dates ultérieures.

Celles-ci vous seront indiquées par la voie de la presse. L'A.D.A.C. organise ces réunions pour donner aux jeunes quelques renseignements d'ordre pratique sur la vie des Chantiers.

Ponts et chaussées

Un concours pour l'admission à l'emploi d'adjoint technique des Ponts et Chaussées aura lieu le 23 août 1943.

Les demandes des candidats devront parvenir à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département de leur résidence avant le 25 mai 1943.

Tous renseignements utiles pour la constitution des dossiers seront envoyés aux candidats sur demande adressée à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Cahors, ou au Ministère de la Production industrielle et des Communications, personnel, 2^e bureau, service des examens à Vichy.

Union philatélique du Quercy

Les membres de l'Union sont priés d'assister à l'Assemblée générale de la Société qui aura lieu le dimanche 21 mars 1943, au siège social, mairie de Cahors.

Ordre du jour : rapports moral et financier, fixation et paiement des cotisations, élections au Conseil, questions diverses et importantes. — Le secrétaire.

Contre l'usage abusif des autorisations de circuler

Il est rappelé, notamment aux possesseurs de voitures du type « tourisme », que l'usage abusif d'une autorisation de circuler, c'est-à-dire son utilisation pour des déplacements autres que ceux ayant motivé sa délivrance, constitue une infraction à l'arrêté ministériel du 11 août 1941 et tombe, de ce fait, sous le coup des sanctions pénales prévues par la loi du 27 août 1940, prononcées par le tribunal correctionnel, sans préjudice de sanctions administratives : mise en fourrière du véhicule, retrait de l'autorisation de circuler et du permis de conduire, confiscation du véhicule au profit de l'Etat.

La pénurie de carburant, lubrifiants et pneumatiques, allant s'accroissant, les sanctions prévues contre les abus seront désormais strictement appliquées.

ÉMISSION D'OBLIGATIONS DES P.T.T. 3 1/2 % NET D'IMPÔTS AMORTISSABLES EN TRENTE ANS

PRIX D'ÉMISSION : 4.925 frs par obligation de 5.000 frs

INCONVERTIBILITÉ ASSURÉE JUSQU'AU 1^{er} JANVIER 1948

Les nouveaux titres seront inscrits au Grand Livre de la Dette publique

L'émission sera close sans préavis

ON SOUSCRIT PARTOUT

XIII

Céline était une fervente admiratrice de Lord Severance, du beau Grec, comme elle l'appelait parmi les amis de Maryse.

Il avait si grand air et savait si bien donner un billet de banque à l'occasion ! Comment Mademoiselle qui paraissait l'adorer se refusait-elle à l'épouser ? Et pourquoi épousait-elle si vite cet homme, ce géant qui ne savait même pas s'habiller ?

Evidemment, ils s'étaient querellés, Lord Severance et Mademoiselle, mais tout pouvait peut-être encore s'arranger. Et soudain elle s'avisa que le mieux qu'elle pût faire était de prévenir Severance en descendant téléphoner en bas, à la cabine de l'hôtel.

Au moment où l'astucieuse femme de chambre appelait Lord Severance, celui-ci était sur le point de téléphoner à Mme Dorel.

Il avait à lui donner de bonnes et de mauvaises nouvelles.

La mauvaise est qu'il devait embarquer le lendemain à la première heure ; la bonne est qu'il avait loué par l'entremise d'un ami une ravissante villa en Californie où il pourrait amener la jeune malade. Il ajoutait que Mme Dorel, Maryse et son mari de complaisance pourraient s'y installer en attendant, pour ne pas susciter les commentaires quand Maryse quitterait le théâtre. Vraiment, il ne pouvait pas supporter la pensée de laisser Maryse jouer le « Chant du Printemps » au milieu de ses adorateurs habituels, sans qu'il fût là.

D'autre part, il était bon que son oncle apprit par les journaux le mariage de Maryse et qu'elle quittait la scène. Cela suffirait pour qu'il rendit toute sa confiance à son neveu.

L'appel de Céline et la révélation qu'elle lui faisait du mariage immédiat de sa

flancée changèrent son humeur. Il douta un instant de la parole de Céline. Maryse était incapable, pensait-il, de faire pareille chose.

— Il y a erreur... Vous devez vous tromper, Céline.

— J'assure à Mylord que c'est la pure vérité. Du reste, que Mylord se rende à l'église de Saint-François, il a, encore, le temps s'il se presse un peu.

— Je pars à l'instant et j'espère bien arriver à temps, dit-il, racrochant violemment l'appareil.

Céline ne connaissait rien des combinaisons de Severance et ne pouvait deviner que celui-ci n'avait aucun moyen d'empêcher un mariage dont lui-même avait eu l'idée.

Plus il pensait à la révélation de Céline, plus il était persuadé que cette soudaine résolution de Maryse n'était qu'un caprice destiné à le dépitier.

Il croyait l'entendre lui dire : « Vous devez être charmé que je vous ai pris au mot avant votre départ ! Autrement, j'aurais pu changer d'idées à tous les points de vue. »

Elle parlerait sûrement ainsi et, même s'il arrivait à l'église à temps, il ne pourrait pas arrêter la cérémonie. Ce diable de Garth avait un sale tempérament et il allait pas de ceux qui ont manœuvré facilement. Il trouvait avantage à son mariage et en hâta la conclusion. C'était son droit.

Severance haïssait Garth venimeusement depuis longtemps, mais sa haine avait grandi après l'épisode du « Britannia ».

Par malheur, Garth était considéré comme un héros en Amérique plus encore qu'en Angleterre et, aux yeux du public, il semblerait parfaitement plausible qu'une jolie femme comme Maryse s'en soit éprise.

Tout au fond de sa conscience, Severance ne croyait pas que le million de dollars avait été un attrait pour Garth. Il aimait Maryse à sa façon un peu jour-

naude, mais il l'aimait assez pour l'épouser, quelles que soient les conditions.

Sûrement il espérait gagner son affection en retour. Tony sentait qu'il avait cette stupide prétention.

Mais il n'avait pas peur. Maryse n'était pas femme à s'éprendre d'un homme de cette sorte. Elle saurait comment manier un homme dans la position de Garth, si difficile que cela fût.

D'un autre côté, Mme Dorel serait là pour la conseiller et tenir l'audaceux en échec s'il en était besoin. A tout prendre, Tony comprenait qu'en quelque façon Garth était le mari idéal pour la partie qu'il avait à jouer. Maryse ne penserait même pas à le comparer à lui. Et, du reste, elle l'aimait.

Et même haïssant Garth, lui, Severance, éprouvait une sorte de pitié pour les tortures que ce mari payé était appelé à souffrir.

Cinq minutes après sa conversation avec Céline, Severance était dans l'ascenseur. Comme en un rêve, il demanda un taxi et, demi-conscient, se demandant s'il allait être marié lui-même, il donnait l'adresse de l'église Saint-François au chauffeur. Alors, il resta plongé dans ses réflexions, tout en se regardant dans un petit miroir accroché au taxi. Ce lui était une consolation de voir combien beau et « smart » il était !

Il n'était pas en uniforme, mais il était sûr qu'aucun homme en Amérique n'avait des habits dont la coupe pût être comparée à celle des siens. Son chapeau de soie était un chef-d'œuvre, sa cravate, ses souliers, l'orchidée à la boutonnière étaient de la même qualité, et son épingle d'opale lançait des feux discrets comme il convenait à un bijou du matin.

Ainsi, sans un mot, rien qu'en paraissant, il montrerait à Maryse le contraste entre un homme qui était en toute chose

ce qu'il doit être et un homme comme Garth !

Le chauffeur stoppa devant une église qui semblait être plus anglaise qu'américaine. Peut-être était-ce un souvenir du temps de colonisation.

— Vous pouvez attendre, dit Severance, en sautant à terre. Je peux...

Mais il n'en dit pas plus. Sous le porche, deux hommes venaient juste d'arriver et parlaient amicalement. Tous deux portaient l'uniforme de son régiment des gardes. Vraiment oui ! Le vrai costume de son régiment.

Le plus petit des deux se retourna et le vit. C'était son propre colonel, et l'autre était Garth ! Alors, un second taxi arriva, amenant Maryse Dorel et sa mère.

Severance se serait précipité à la porte de leur auto, mais Garth l'avait deviné.

A ce moment, le soleil frappant sur la poitrine du marié fit briller une ligne impressionnante de décorations ; et c'est ainsi que Maryse perçut le contraste entre les deux hommes. Ce n'était pas absolument ce qu'avait rêvé Severance.

Une orchidée est belle, certes, mais la Croix de Victoria, même en simple ruban, est mieux encore.

— Permettez-moi, disait Garth, de vous présenter mon colonel, Lord Penbrooke. C'est une bonne fortune pour moi de l'avoir rencontré ce matin et qu'il veuille bien accepter de m'assister comme témoin.

Pen ! Le colonel Penbrooke, dont Maryse avait entendu parler si souvent par Tony, prenait sa main :

— Nous sommes fiers de Garth dans le régiment, Madame, disait-il, faisant entre temps un léger salut à Severance.

Mais il semblait embarrassé. Pourquoi Severance était-il là ? Le colonel savait qu'il était loin d'aimer Garth et connaissait les brimades qu'il avait organisées contre lui avec ses camarades en snobisme.

SYNDICAT DES MARCHANDS

AMBULANTS DU LOT

La réunion générale annuelle du Syndicat des marchands ambulants du Lot aura lieu le jeudi 18 mars 1943 à 14 heures, à la Chambre de Commerce.

Tous les marchands ambulants, forains et en général tous les commerçants non sédentaires du département, syndiqués ou non, sont invités à cette réunion d'information, où le camarade Cheneau, à Toulouse, secrétaire-adjoint de la Fédération nationale, exposera la nouvelle organisation de cette corporation. — Le bureau du Syndicat

Les Sports

RUGBY

Demain dimanche, la Quercynoise du Lycée Gambetta matchera amicalement avec l'équipe I du Stade cadurcien. C'est à une belle partie de jeu ouvert et de beau rugby à laquelle est invitée le public sportif et connaisseur cadurcien.

ASSOCIATION

L'équipe du Stade cadurcien, remaniée par suite des nombreux départs pour l'Allemagne, se déplacera dimanche à Coulomiers pour y rencontrer l'Union sportive. Ce sera pour nos stadistes leur dernier match de championnat et de celui-ci sortira le classement définitif de notre équipe première pour cette saison brillamment menée.

Malgré la défaite devant Agen dimanche dernier (4 à 2) notre onze se trouve maintenant à égalité pour la seconde place dans le Comité régional des Pyrénées Promotion d'Honneur, avec le C.A. Castelsarrasin. Si nos « bleu et blanc » gagnent à Coulomiers ils prendront cette seconde place derrière les « Réserves » de Toulouse F.C., ce sera pour nos joueurs ainsi que pour les nombreux supporters une parfaite référence pour l'an prochain !

A FIGEAC.

L'Etoile sportive briviste à Figeac

Dimanche 14 mars les amateurs du ballon rond auront le plaisir de voir évoluer au stade de Londeix la toute première équipe des réserves professionnelles de l'Etoile sportive briviste, qui se présentera au grand complet, dans la formation suivante : Godoffe, Ross, Bellache, Berker, Dubancle, Lyonnais, Percini, Voisin, Leblanc, Kour.

XIV

Pour le mieux, pour le pire

En dépit de ce qu'elle avait supposé, Maryse au seuil de l'église se sentit tout à fait jeune fille, pas du tout actrice.

L'arrivée de Severance dérangeait ses plans.

Elle le vit avant d'avoir vu Garth et son colonel et admira la perfection de son élégance. Mais quand Garth s'avança, elle fut frappée de surprise. Son uniforme était de la meilleure coupe et il pouvait passer pour le plus correct des officiers de la Garde.

« Quelle bonne idée il a eue de se mettre en tenue ! » se dit-elle, sans soupçonner d'où lui était venue l'idée.

Il y avait vraiment un peu de gêne entre les trois hommes.

Mme Dorel heureusement pouvait toujours parler, même jactancer. Elle jactait maintenant.

— Comme c'est gentil à vous, Lord Severance, d'être venu ! s'écria-t-elle, jouant son rôle du mieux qu'elle pouvait devant le colonel. Mais au fond d'elle-même elle était intriguée. Maryse l'aurait donc averti ? Et si elle ne l'avait pas fait, comment avait-il appris ce qui avait été organisé si rapidement et si secrètement ?

Mais pour le moment l'important était d'être gentille et aimable pour le colonel de Severance... et pour l'autre aussi malheureusement !

Essayant de se souvenir d'amis hâtés qu'elle avait rencontrés et qui pouvaient connaître le colonel, elle espérait impressionner le noble soldat. Elle avait à tenir un regard et une oreille sur sa fille et les deux jeunes gens, mais ce ne fut pas long, le prêtre attendait.

(à suivre.)

